



## Jugement pour alcoolémie de 1.1g étant jeune apprentie depuis 2an

Par **louloute\_louloute**, le **26/12/2007** à **13:06**

je travaillais dans un bar à hotesses, j'ai dormie dans ma voiture durant la nuit, et en rentrant le matin je me suis endormie au volant et j'ai eu un accident de voiture. Ils m'ont controlé a l'hospital avec 1.1g. je passe en jugement le 8 janvier et j'aurai voulu savoir ce que j'encours, étant apprentie depuis 2ans 1/2, et ayant eu un retrait de 3 points en janvier dernier. Savoir de combien pourrait etre l'amende et la durée du retrait de permis. merci d'avance

Par **jeetendra**, le **26/12/2007** à **19:26**

bonsoir, pour l'infraction que vous avez commis, c'est à dire un accident sous l'emprise de l'alcool avec un taux de 1,1 gramme par litre de sang vous risquez l'annulation du permis c'est sur.

Normalement on vous retire 6 points eventuellement vous pouvez avoir une suspension de permis pendant 3 ans, c'est en outre un delit puni de 4500 euros d'amende, de 2 ans de prison ou d'un travail d'intérêt general, bon noel, cordialement

Par **louloute\_louloute**, le **26/12/2007** à **19:51**

se sont les peines encourues maximales? etant apprentie j'ai une annulation du permis, mais la suspension peut elle varier entre 6mois et 3ans?

n'ayant pas de revenus et étant étudiante est-ce qu'il y a possibilité d'avoir des travaux d'intérêts généraux et non une amende?  
ma mère me parle de prendre un avocat, mais est-ce vraiment nécessaire? est-ce qu'il va diminuer l'amende ou le temps de suspension?  
merci de votre réponse, joyeux Noël aussi

Par **jeetendra**, le **26/12/2007** à **20:15**

rebonsoir, pour votre infraction étant donné sa gravité, surtout sur le plan professionnel, le recours à un avocat s'impose, si vos ressources sont insuffisantes demandez l'aide judiciaire auprès du greffe du tribunal qui va vous juger, tenez bon, courage, bonne soirée à vous